

Après une période de très forte croissance, **le nombre de coiffeurs à domicile atteint un palier**, signe des choix que ces derniers vont devoir faire, face à l'évolution du marché et de la législation.

## La coiffure à domicile en question

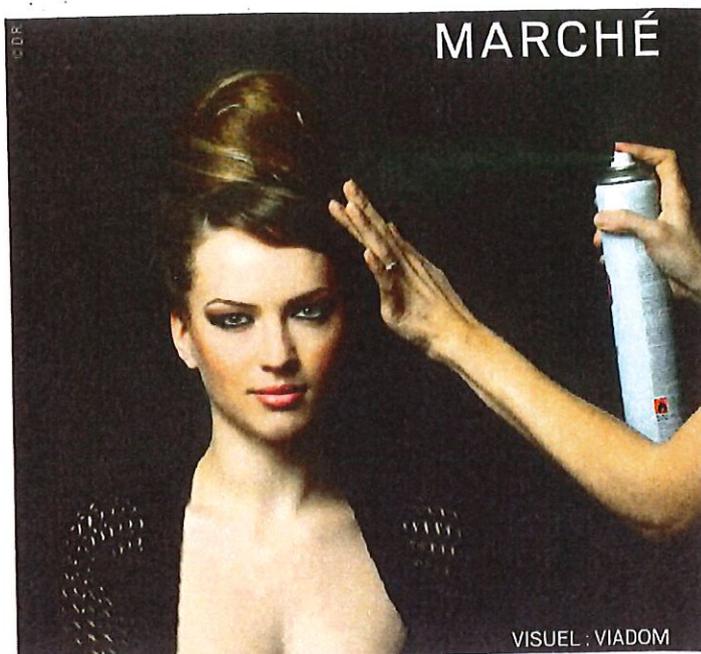
**25%** des entreprises de coiffure, soit plus de 21 000, travaillent à domicile. La très forte croissance des installations depuis 10 ans –leur nombre a doublé!– est autant liée à une évolution sociétale dans les services à domicile qu'à un effet d'opportunité lors de la création du statut d'auto-entrepreneur en 2009. Il faut cependant relativiser l'explosion des coiffeurs à domicile. En effet, beaucoup étaient simplement « invisibles » auparavant, car ils travaillaient « au noir » avant de devenir légalement visibles.

### Qualification : la discorde

L'évolution du statut d'auto-entrepreneur, choisi par plus des deux tiers d'entre eux, vers le micro-entrepreneuriat amène pourtant ces coiffeurs à réfléchir à l'avenir. D'autant que depuis toujours, la facilité d'installation à domicile est contrebalancée par la difficulté de trouver une nouvelle clientèle. C'est sur le soutien au quotidien, et notamment cette recherche de clients,

*« La crise des petits centres-villes favorise le maintien de l'activité à domicile. »*

que se positionnent les groupements de coiffure à domicile. Ces derniers, après avoir souffert d'une fuite des effectifs depuis 2009 entraînant nombre de disparitions ou de fusions, reprennent leur recrutement. Le groupe Viadom est le plus connu, mais il en existe encore quelques autres comme Vincent Lefrançois, autre acteur historique du secteur. La crise des petits centres-villes a favorisé le maintien de l'activité à domicile avec, depuis quelques années, des initiatives intéressantes de coiffure itinérante en camion en zone rurale, qui restent toutefois assez marginales. Après des années de luttes fratricides, les responsables syndicaux, notamment de l'Unec, ont intégré les coiffeurs à domicile dans leurs structures. Cependant, le gros point d'achoppement reste la qualification :



s'installer à domicile nécessite un simple CAP alors qu'ouvrir un salon oblige à la présence d'au moins un BP. La coiffure à domicile reste plébiscitée par des coiffeurs ayant peu de moyens ou qui souhaitent travailler à temps partiel, sans contraintes. Un choix de vie qui se paie par un niveau de revenu souvent faible.

Brice Thiron

### VIADOM ACCOMPAGNE LE DOMICILE

Viadom emploie environ 2 500 coiffeurs, répartis sur toute la France, avec une plus forte densité sur le Grand Ouest (même si le siège est à Mulhouse), essentiellement hors des centres-villes. Vu le renouvellement naturel, la société embauche environ 50 personnes par mois, et est en constante recherche de nouveaux profils (3 ans d'expérience minimum), qui sont étudiés un par un. Quel intérêt, pour le professionnel, de se salarier pour « faire du domicile », sachant qu'une partie de la prestation est reversée à l'employeur ? Christian Lehr, le pdg, qui tient à souligner que 55 % de ses salariés ont plus de 10 ans d'ancienneté, met en avant les services apportés. Le coiffeur bénéficie de formations, et la société mène régulièrement des opérations de communication. Pas de souci de recherche de clients ou d'optimisation d'agenda : le client réserve les prestations par téléphone ou par le site web, et est aiguillé vers le pro du secteur. Chaque coiffeur bénéficie d'une appli et d'un espace web qui lui permet de commander produits (marques utilisées : Vitality's, Fauvert Professionnel, Urban Keratin et Carin), cartes de visites, flyers... et de déclarer son chiffre d'affaires. Certains ont également une page Facebook pro. Un service de coaching par téléphone leur permet aussi de recevoir soutien et réponse aux questions qu'ils se posent. Viadom fait partie du groupe Viasphère, présent dans la garde d'enfants, l'informatique, le ménage, etc. La coiffure ne représente plus qu'un tiers de l'activité globale de la société. « Nous voulons devenir l'assistant personnel de la vie de chacun ! » conclut Christian Lehr. C.S.